



 **PORT DE
CAPBRETON**
PÊCHE & PLAISANCE

CONSEIL PORTUAIRE

02 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

A – Bilan et analyse : usagers annuels, passages, liste d'attente, passeport escale	1
B – Résultats financiers : amarrage, zone technique, pêche professionnelle	8
C – Activités techniques	11
D – Vie du Port	12
E – Résultats financiers 2021 et prévisions 2022	22
Barème 2022 annoté des propositions 2023	27

A - Bilan et analyse

LA REPARTITION DES CONTRATS PAR CATEGORIES TARIFAIRES et TYPES

Données au 11 octobre 2022

CATEGORIE	MOTEUR	VOILIER	PROF NAUTISME	1/2 TARIF	PECHEURS PRO	TOTAL
1			1	1		2
2						
3	30	1	5	2		38
4	77	3		5		85
5	129	12	4	10		155
6	61	5		1		67
7	94	30				124
8	57	16	4			77
9	37	16			1	54
10	24	28	2			54
11	36	25	3		2	66
12	28	23				51
13	20	22			2	44
14	8	16			1	25
15	1	23	2		6	41
16	19	8			1	28
17	3	7			3	13
18	3	6			2	11
19	2	1			1	4
20		1				1
21	1	1				2
22	1					1
	640	244	21	19	19	943

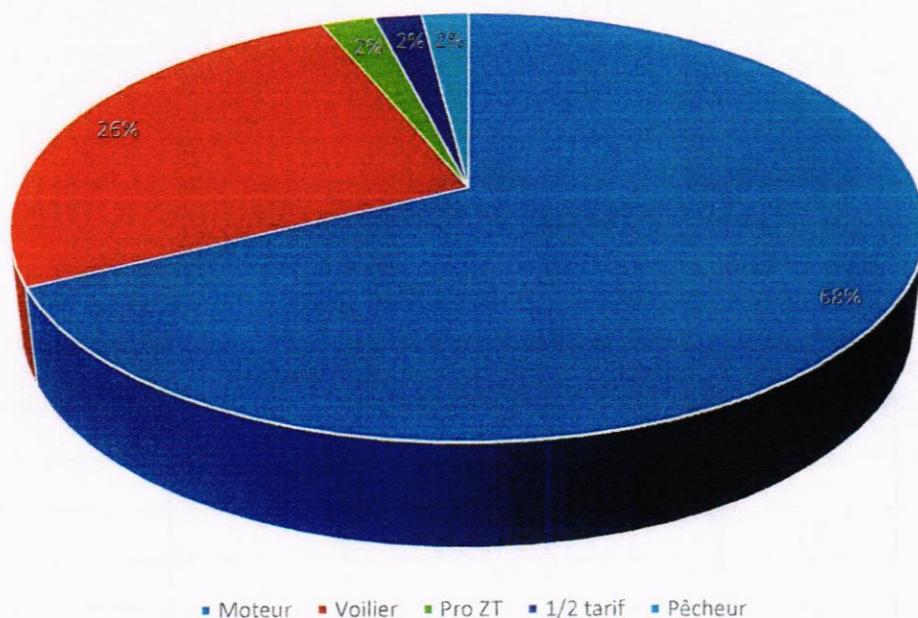
943 CONTRATS ANNUELS REPARTIS COMME SUIT :

903 PLAISANCIERS (plein et demi-tarif)

21 PROFESSIONNELS DU NAUTISME

19 PECHEURS PROFESSIONNELS

Contrats par catégorie tarifaire et type de bateaux



Le même profil d'usagers depuis de nombreuses années : les 2/3 des bateaux annuels du Port de CAPBRETON sont des moteurs (70 % de moteurs et 30 % de voiliers).

Les bateaux annuels des catégories 4 et 5 (entre 6 et 7 m), soit 240 contrats représentent 25,45 % de la flotte totale du Port.

LA REPARTITION DES PLACES PAR PONTONS

Données au 11 octobre 2022

		CONTRAT	1/2 TARIF	PROF NAUTISME	PLACE PASSAGE	EN COURS D'ATTRIBUTION	TOTAL PLACES PAR PONTONS
BASSIN POMPIDOU	B	11			28		39
	C	36	1	1	1		39
	D	36	1			1	38
	E	39	1	1	2	1	44
	F	39	2	1	2		44
	G	28	2		1		31
BASSIN DE LA PECHERIE	H	28					28
	I	25			1		26
	J	26			2	2	30
	K	40		1	1		42
	L	45		1			46
	M	48		1		1	50
	N	51	1	1		1	54
BASSIN BONNAMOUR	O	43			4	1	48
	P	37			2	1	40
	Q	42			2		44
	R	48			3	1	52
BASSIN DES CORSAIRES	S	24	2	3	3		32
	T	22	1	1	2	3	29
	U	28	2	1	1		32
	Z	4		5		1	10
BASSIN DU BOURET	AL	29			2	1	32
	BR	30		1		1	32
	CH	28	2		2		32
	DE	30	1	1	1		33
	EC	32	2		1	3	38
	FO	23	1			1	25
	GO	12		2	1		15
TOTAL		884	19	21	62	19	1 005
PONTON PECHE		19					

1 005 places plaisance + 19 places pêche professionnelle

943 contrats (annuels, 1/2 tarif, professionnels nautisme et pêcheurs professionnels)

LES PLAISANCIERS EN PASSAGE OU ESCALE

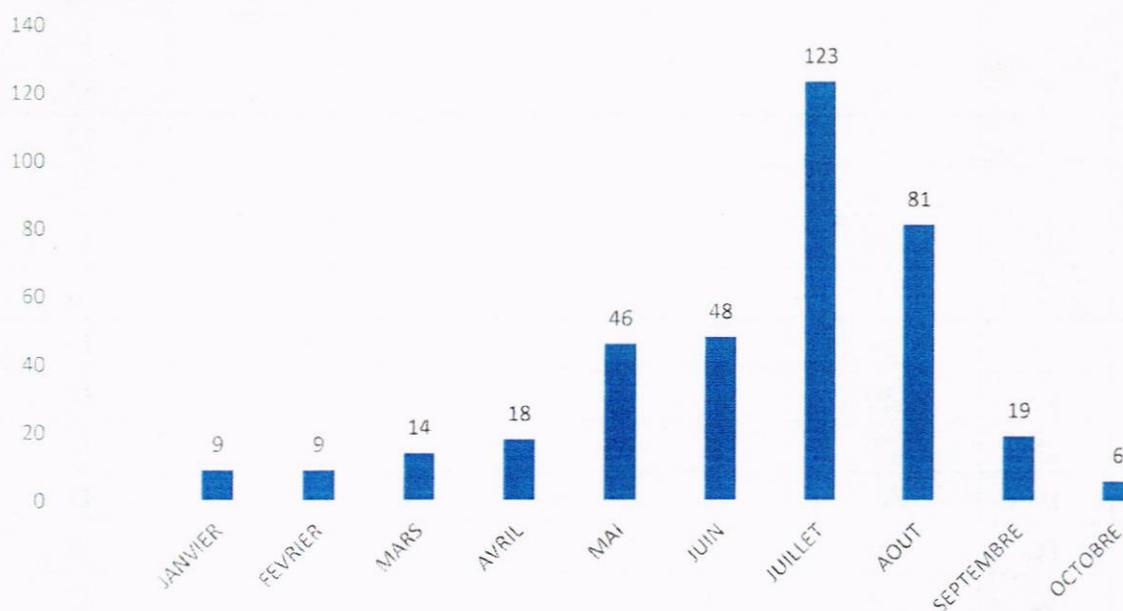
Par catégorie de bateau :

pour mémoire

Catégories	1 à 3	4 à 5	6 à 9	10 à 13	14 à 20	21 à 22	TOTAL	2021	2020
Longueur	- 6 m	6 m à 6,99 m	7 m à 8,99 m	9 m à 10,99 m	11 m à 16,99 m	17 m à 19 m			
Nbre bat	36	41	32	42	42	1	194	211	192
Nbre nuitées *	1718	2119	1040	595	818	3	6293		
Nuits Gratuites	8	7	3	9	1	0	28		

* : nombre de nuits comprenant les courtes escales (1 à 2 nuits) et les longs passages (un à plusieurs mois)

Evolution du nombre de passage par mois en 2022



Chiffres arrêtés au 12/10/22

- 80 % des passages s'effectuent sur la période de mai à août.

PASSAGES PAR PROVENANCE	
PAYS	NBRE
ALLEMAGNE	9
AUSTRALIE	1
BELGIQUE	1
CANADA	2
DANEMARK	2
ESPAGNE	9
ETATS UNIS	1
FRANCE	145
IRLANDE	14
PAYS BAS	5
ROYAUME UNI	4
UKRAINE	1
TOTAL	194

RECAPITULATIF CHIFFRE D'AFFAIRES HT	
PASSAGES (article 70682) 2016/2022	
2016	46 073 €
2017	52 046 €
2018	64 704 €
2019	61 814 €
2020	60 516 €
2021	79 990 €
2022 <i>au 14/11/2022</i>	77 252 €

Bons de gratuité 2022 utilisables de juin à septembre inclus :

28 bons « 1 NUIT GRATUITE après 3 nuits consécutives » ont été utilisés pour une valeur 543,33 € H.T. (652,00 € T.T.C.).

LA LISTE D'ATTENTE

Nous constatons 73 résiliations et aucune attribution de place en 2022 de la liste d'attente qui comptabilise à ce jour 121 inscriptions.

ETAT DE LA LISTE D'ATTENTE PAR CATEGORIE

(au 13/10/2022)

Catégories	au 13/10/2022
Moins de 7 mètres	42
de 7 à 9 mètres	28
de 9 à 11 mètres	25
de 11 à 14 mètres	19
Plus de 14 mètres	4
Catamarans	3
TOTAL INSCRITS	121

ATTRIBUTION DE PLACE ANNUELLE POUR INSCRITS

EN LISTE D'ATTENTE DEPUIS 01/01/2022 (au 13/10/2022)

Longueur	- 7 m	7 à 9 m	9 à 11 m	11 à 14 m	sup à 14 m	multicoque	TOTAL
Places attribuées	0	0	0	0	0	0	0

Le courrier de renouvellement pour l'inscription sur liste d'attente 2023 va être adressé à l'ensemble des personnes inscrites d'ici la fin d'année.

L'inscription sur liste d'attente reste à 20 € pour l'année 2023.

LE PASSEPORT ESCALE

A ce jour, 49 plaisanciers ont adhéré pour 2022 au réseau.

DEPENSES au 14/11/2022		Montant HT
	Frais de gestion/abonnement/Guide Atouts Ports	1 860.00 €
	Escales de « nos passeports » de janvier à fin septembre	3 377.16 €
TOTAL DEPENSES		5 237.16 €

RECETTES au 14/11/2022		Montant HT
	Achat/renouvellement cartes passeport escales (49 cartes)	933.33 €
	Escales dans notre port de janvier à fin septembre	1 237.73 €
TOTAL RECETTES		2 171.06 €

Escales reçues dans notre Port :

	2021		2022	
	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées
Période 1 (du 1 ^{er} janvier au 30 juin)	5	8	5	10
Période 2 (juillet)	14	27	12	21
Période 3 (août)	10	19	3	5
Période 4 (septembre)	0	0	1	2
Période 5 (du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	2	2	Non clôturée	
Répartition des passeports reçus au Port de CAPBRETON	31	56	21	38

Escales des titulaires de passeports du Port de CAPBRETON :

	2021		2022	
	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées
Période 1 (du 1 ^{er} janvier au 30 juin)	3	6	5	9
Période 2 (juillet)	12	27	17	37
Période 3 (août)	28	63	31	61
Période 4 (septembre)	3	4	4	7
Période 5 (du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	4	5	Non clôturée	
Répartition des passeports du Port de CAPBRETON	37	84	46	100

B - Résultats financiers

RECETTES AMARRAGE et ZONE TECHNIQUE (H.T)

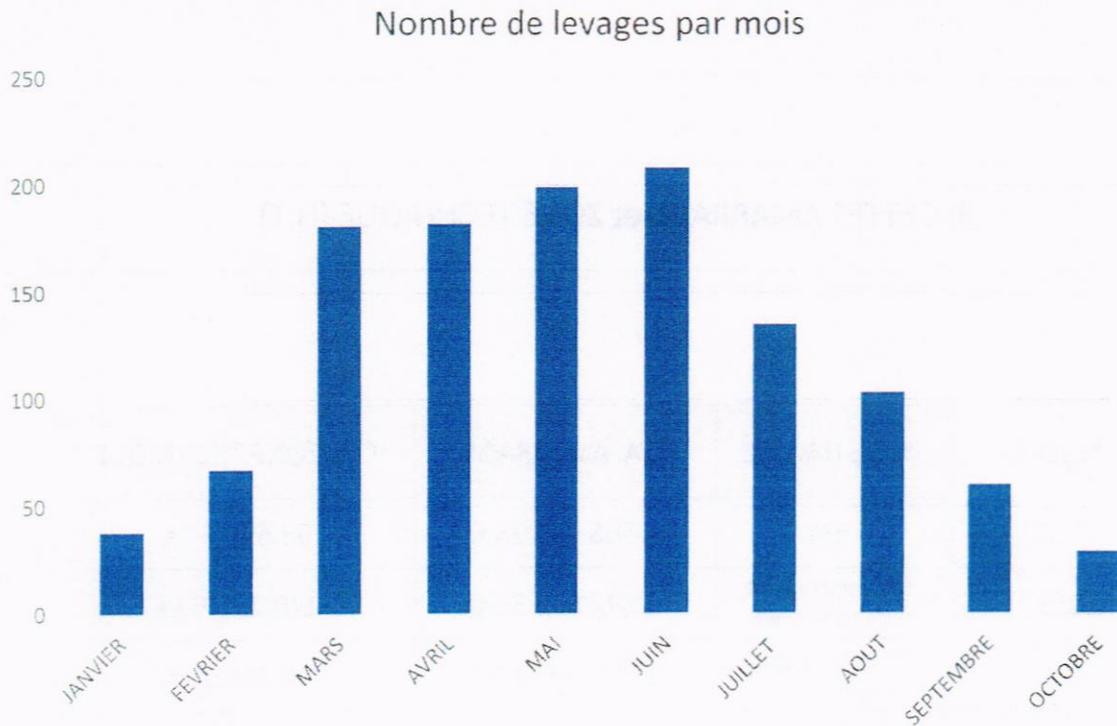
ANNEES	% DE HAUSSE	C.A. AMARRAGE	C.A. ZONE TECHNIQUE
2018	5%	1 566 359.25 €	98 595.67 €
2019	6% amarrage et 2% autres droits	1 642 549.31 €	120 739.63 €
2020	6% amarrage et 2% autres droits	1 730 600.19 €	92 316.13 €
2021	2% amarrage 2% autres droits	1 798 795.89 €	117 189.50 €
2022*	3% amarrage 3% autres droits	1 810 207.67 €	105 107.85 €

(*) C.A. réel au 16/11/2022

La prévision de recettes 2022 votée au Budget du Port était de :

- 1 823 294 € H.T. pour l'amarrage (comprenant les contrats annuels, le passage, le passeport escale et le plan d'eau des pêcheurs)
- 99 787 € H.T. pour la zone technique (élévateur, stationnement, remorquage, grue)

Ci-dessous le graphique détaillé par mois du nombre d'opérations effectuées arrêté au 14 octobre 2022 :



Titres de recettes en cours :

Comme chaque année, malgré les différentes poursuites engagées par les services de la Perception, les services du port vont admettre en non-valeur des titres à ce jour non soldés. Une délibération va être proposée au conseil communautaire du jeudi 1^{er} décembre 2022 pour un montant de 4 436.18 €, permettant ainsi de clôturer définitivement des dossiers aux poursuites infructueuses.

LES 19 CONTRATS DE PECHE PROFESSIONNELLE

Comparatif du nombre de jours de vente à quai

	2021	2022	
JANVIER	173	218	+45
FEVRIER	191	168	-23
MARS	179	198	+19
AVRIL	199	206	+7
MAI	245	393	+148
JUIN	280	370	+90
JUILLET	318	362	+44
AOUT	271	230	-41
SEPTEMBRE	193	162	-31
OCTOBRE *	285	324	+39
Jours de vente à quai (étals des pêcheurs professionnels)	2 334	2 631	+297

* : données arrêtées au 31/10/2021 pour 2021 et 2022

C - Activités techniques

DESENSABLEMENT DU PORT

Comme évoqué lors de la réunion publique de 27 octobre 2022, les travaux de désensablement du bassin portuaire ont été reporté à octobre 2023.

Deux entreprises ont répondu à la consultation et, après analyse des offres, il s'avérait que les moyens proposés par ces entreprises étaient insuffisants au regard des cubatures à extraire, avec des coûts d'installation de chantiers exorbitants. Une nouvelle procédure de la commande publique va donc être mise en œuvre début 2023 afin de pouvoir répondre au plus juste à nos besoins.

Le lancement de la maîtrise d'œuvre sur l'aménagement du terrain destiné à recueillir les sédiments a été effectué. La phase 1 de l'étude menée par NEO ECO est pratiquement finie sur la recherche de valorisation de sédiments.

Une fois les choix de filière de valorisations établis, la phase 2 d'expérimentation en laboratoire sera lancée.

REPLACEMENT PLATELAGE SUR LES PONTONS

Comme cela avait été initié au niveau du bassin Bonamour, les équipes techniques vont effectuer des travaux de remplacement du platelage sur les pontons I, J K et M.

TRAVAUX DE PEINTURE

Un programme de peinture du phare rouge et de la digue nord est programmé d'ici la fin de l'année 2022.

CHANGEMENT DE LA POMPE PLAISANCE

Après du retard du à l'approvisionnement du matériel, l'entreprise mandatée a effectué le changement de la pompe plaisance de la station d'avitaillement en octobre dernier. Les équipes ont également remplacé une partie de la défense du ponton de la station.

TRAVAUX CRIEES

Les équipes sont intervenues pour réhabiliter l'espace criée situé au pied de la capitainerie. Après la reprise en peinture, un habillage destiné à protéger le bas des murs et des portes a été installé.

D - Vie du Port

CÔTÉ PLAISANCE

BILAN HAUTE SAISON

- 190 bateaux visiteurs accueillis cette année (211 bateaux en 2021).
- pas de soucis majeur à déplorer.

LIBERATION DE PLACE (cf article 5 du Règlement de Police du Port : remise de 5% accordée au plaisancier qui libère son emplacement, pendant minimum 14 jours, du 14 juillet au 31 août)

Cette année, 26 plaisanciers ont libéré leur emplacement contre 23 en 2021.

PASSEPORT ESCALE

49 cartes ont été vendues cette année, 41 en 2021. C'est la cinquième année que le port de Capbreton adhère au passeport escale et offre aux plaisanciers annuels la possibilité de bénéficier de 3 nuitées gratuites. Même si cette offre a du mal à trouver son public (5% des plaisanciers adhèrent au passeport escales), l'adhésion sera reconduite en 2023, en espérant qu'un maximum de plaisanciers du port en bénéficie et que cela dynamise le passage.

MANUTENTION EXPERTISE / AVARIE

Lors du dernier conseil portuaire, nous avons proposé la mise en place d'une nouvelle prestation « manutention expertise/avarie ».

Le bilan de la première année est très faible : en effet, cette manutention n'a été utilisée qu'à 5 reprises.

Nous vous rappelons que cette manutention consiste sortir le bateau sur un créneau de 45 minutes et destinée à une expertise, voie d'eau ou hélice engagée.

Le calage du bateau est obligatoire et réalisé soit par un chantier soit par le plaisancier, s'il a des bers.

Son coût est calculée à 50% du tarif 24h (selon le poids relevé par l'engin de levage).

Au-delà de ce délai, sera facturé un forfait 24h minimum en fonction du temps passé sur la zone.

NAVIRES DEPLACES DU BASSIN BONAMOUR

En raison de l'ensablement du port, 17 voiliers ont été déplacés du bassin Bonamour depuis 2016 :

11 ont été placés sur le bassin de la pêcherie,
3 sur le bassin des corsaires,
1 sur le bassin du bourret,
et 2 sur le bassin Pompidou.

2 plaisanciers ne souhaitent pas quitter le bassin Bonamour.

Actuellement, 1 plaisancier du ponton P souhaite changer d'emplacement mais a déjà refusé à 2 reprises les places qui lui ont été proposées.

NAVIRES EN INSTANCE DE DECHEANCE DE PROPRIETE

Actuellement 4 demandes de déchéances sont en cours.

L'étape 1 de la procédure consiste en la mise en demeure des plaisanciers concernés pour mettre fin à l'entrave prolongée du navire abandonnée, par l'envoi d'un courrier (A/R) avec affichage sur les bateaux. 1 seul plaisancier a récupéré son courrier.

Nous en sommes à l'étape 2, qui consiste à l'envoi des éléments de l'étape 1 (constat d'abandon, recommandé non réclamé, photos des navires) à la préfecture pour lancer la procédure de déchéance de propriété.

ASSOCIATION EUSKAQUITAINE / DISSOLUTION

Le port de Capbreton a participé au salon nautique d'Arcachon le 17 et 18 avril dernier. Bonne fréquentation (+20% par rapport à 2019) avec près de 60 000 visiteurs. La majorité des questions relatives à notre port concernait le passage.

L'association est dissoute depuis le mois d'octobre. En effet, depuis quelques années, la région Nouvelle Aquitaine diminuait les subventions qu'elle nous octroyait ; et par conséquent, nous ne pouvions plus assurer la présence d'un stand sur les salons nautiques.

Son but principal était de promouvoir notre territoire et notre port par le biais de participation à des salons nautiques.

REGLEMENT DE POLICE

Comme vous le savez, le port travaille avec le bureau d'études Atout Port sur la refonte du règlement de police et du règlement d'exploitation du port .

La première étape portant sur la collecte des informations et l'état des lieux a été réalisé par Atout Port ; la prochaine étape sera la rédaction d'une première version du règlement de police et d'exploitation par le bureau d'études et sa diffusion auprès des représentants des usagers du port pour échanges et remarques.

Dans le cadre de cette phase de concertation, deux groupes d'usagers seront constitués : l'un pour les professionnels et l'autre pour les plaisanciers. Pour les plaisanciers, il est envisagé de constituer un groupe d'usagers composé de 20 personnes maximum :

- 6 représentants titulaires ou suppléants membres du Conseil portuaire élus par le CLUPPIIP
- 6 représentants tirés au sort sur la liste des électeurs du CLUPPIIP
- les 6 premières personnes qui s'inscrivent auprès du port

Les échanges autour de cette question seront réalisés à partir du printemps 2023.

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS ANNUELS

En collaboration avec le bureau d'études Atout Port, la trame des renouvellements de contrats adressés en fin d'année a été relooké.

Ainsi, le contrat renouvelé pour 2023 devra être **obligatoirement retourné, daté et signé aux services du port.**

PORT D'AVENIR

La Communauté de communes MACS va lancer début 2023 une étude sur le port d'avenir avec en rappelant le contexte :

- besoin de repenser le fonctionnement et l'usage du Port auprès de l'ensemble des ses usagers : plaisanciers et autres usagers (habitants, touristes, professionnels...)
- des enjeux économiques, structurels, environnementaux, fin des concessions et AOT, rénovation structurelle (perré), étude urbaine en cours...

Cette étude prospective sera pilotée par la nouvelle cellule Développement Territorial MACS avec les enjeux suivants :

- définir les **contours du Port de demain** appliqués et adaptés aux caractéristiques du Port de Capbreton
- envisager **le Port comme élément d'un contexte territorial** : élargir la problématique au-delà des questions techniques et d'équipements, considérer le port comme moteur d'attractivité, vitrine de territoire et espace partagé par les habitants et usagers de MACS.

PLAN DE SOBRIETE

La Communauté de communes MACS, soucieuse du contexte actuel, de la flambée des prix liés à l'énergie, et afin de faire preuve de solidarité quant à l'accès pour tous à ces fluides et répondre aux attentes du gouvernement en atteignant les 10 % de réduction des consommations de fluides, vient de mettre en oeuvre un plan de sobriété.

Des mesures ont été prises sur l'ensemble des bâtiments pour diminuer les consommations électriques (températures des bureaux à 19 degrés, suppression ou limitation des éclairages, rechargement des batteries électriques en heures creuses uniquement....) et il a été demandé aux agents d'adopter des gestes au quotidien qui contribuent à cet effort.

Au niveau du port, les services vont également mettre en place des mesures pour limiter les éclairages sur certains sites, paramétrer le chauffage dans les sanitaires des usagers...

Il est également important que chaque plaisancier puisse participer à ce plan de sobriété en adoptant des gestes citoyens et responsables sur les consommations électriques notamment (limitation du chauffage des bateaux et autre...) et ce d'autant plus que le coût estimatif des fluides sur 2023 est annoncé en augmentation de plus de 60 %.

OUVERTURE DE LA CAPITAINERIE BASSE SAISON

La capitainerie est ouverte du lundi au vendredi de 8H00 à 12H30 et de 13H30 à 18H00.

Les samedis de 8H00 à 12H00, puis un agent est d'astreinte jusqu'au lundi 8H00.

Ces horaires sont effectifs jusqu'au dimanche 30 avril 2023.

CÔTÉ ANIMATIONS

FETE DE LA MER

Après 2 années d'interruption en raison de la crise sanitaire, la fête de la mer effectuait son grand retour en ce week-end du 25 et 26 juin 2022.

Compte tenu des conditions météorologiques et de la forte houle prévues le dimanche, les sorties en mer ouvertes au public ont été annulées.

Le traditionnel jet de la gerbe en l'honneur des marins péris en mer a, tout de même, eu lieu sous les yeux d'un public toujours aussi nombreux et passionné par l'évènement.



PUCES DE LA MER

L'ADUP a organisé les Puces de Mer, la météo n'étant pas au rendez-vous, les exposants se sont réfugiés sous le chapiteau comme prévu.



Didier Hizard

FETE DU CHIPIRON

La Communauté des communes et la ville de Capbreton ont organisé la Fête du Chipiron le samedi 17 et le dimanche 18 septembre. De nombreuses animations ont eu lieu :

Le samedi :

- 8h-11h : initiation à la pêche aux chipirons pour les enfants, avec le concours de l'UNPC et d'un guide de pêche.
- 22h30 : Feu d'artifice musical au front de mer de Capbreton
- toute la journée exposition autour des récifs artificiels organisée par l'association ALR à la Capitainerie
- baptêmes de plongées au Pont Notre-Dame organisés par les Aquanautes et le CASC ;

Le dimanche :

Concours du chipiron de 7h à 11h : 24 bateaux inscrits pour 10 pesées.

La remise des prix s'est déroulée à la station d'avitaillement animée par le groupe de jazz « les petits baigneurs », suivi du pot de l'amitié.

Félicitations à Monsieur Philippe LALANNE (bateau le poulpe) vainqueur du concours avec 2,7 kg de chipirons pêchés.

Des dégustations de chipirons étaient proposées durant tout le week-end par la SNSM, le club de rugby et le sauvetage côtier de Capbreton, sans oublier les restaurants des alentours du port.



Lauréats du concours de pêche



initiations pêche enfants avec l'UNPC

PAROLES AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

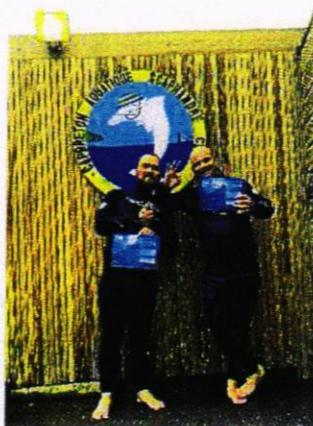
C.A.S.C

Avec un temps fort agréable, nous avons effectué 14 baptêmes gratuits durant l'après-midi du 17 septembre 2022 et 8 durant l'après-midi du 18 septembre.

Les personnes, enfants (50%), adolescents et adultes ont pu parfois réaliser un rêve de découverte sous-marine et tout s'est bien passé dans la joie de découvrir les merveilles de notre environnement sous-marin du canal de Capbreton-Hossegor.

Les magnifiques sourires étaient au rendez-vous et peut-être, de nouvelles vocations vont naître.

Merci beaucoup à la mairie de Capbreton, à la C.C. MACS et aux services du port d'avoir organisé cet événement et merci à toutes les encadrantes qui ont répondu présent.e au sein de notre association bénévole.



Thierry Buisson 🐟

UNPC SECTION PECHE

Ci-après le planning des activités de la section pêche de l'UNPC pour 2022

DATES	ACTIVITÉS	OBSERVATIONS
Samedi 26 mars 2022 A partir de 9 heures	Formations gestes 1ers secours	Caserne pompiers Tosse - Gratuit
Jeudi 28 avril 2022	Sortie pêche Espace Jeunes Capbreton Initiation à la pêche verticale en mer	Partenariat avec Pinasse et OMS
Samedi 14 mai 2022	Challenge pagre	Inscription en ligne - 15 € par pêcheur - Soiree Festive Grillades
Vendredi 15 Juillet 2022	1 ^{er} concours thonidés UNPC.	Samedi 16 juillet : 2 ^{ème} retrouvailles festives « Tapas paella »
Samedi 13 Août 2022	2 ^{ème} concours thonidés UNPC.	Dimanche 14 Août 2022 : 3 ^{èmes} retrouvailles festives Thon piperade Salle municipale

14 au 18 septembre Les 5 jours du Tuna Fishing	5 ^{ème} rencontres Capbreton/Méditerranée La pêche au thon au broumé chunking	15/16/17 septembre : Soirées festives Salle des Pastourelles
17 septembre 2022	Initiation pêche chipirons : Formation théorique et sortie en mer en partenariat avec l'APMC	
18 septembre 2022	Fête du Chipiron 18/09/2022 : Concours pêche au chipiron du port de Capbreton	
15 Octobre 2022	Concours chipiron du Club	Annulé cause météo
19 novembre 2022	Fête de fin d'année du club	Repas choucroute à la salle des fêtes de Saubion
A partir du 16 Octobre 2022	Téléthon (3 & 4/12/2022)	Chapiteau Esplanade du port Lâcher de ballons Démonstrations avec simulateur de pêche
	Accompagnement à la préparation du permis hauturier	Salle Calés
	Cours de cuisine par un professionnel	Laboratoire cuisine



UNPC SECTION VOILE

« Après un hiver animé de quelques ateliers noeuds, le 10 avril, la saison a commencé par la régates "port de Capbreton". Malheureusement la "Vintage" prévue le 24 Avril a dû être annulée à cause au mauvais temps. Le 8 mai la régates "L'Estacade" a rassemblé une petite dizaine de voiliers, puis, ce sont enchaînées "une femme à la barre" le 12 Juin, suivie de la SNSM le 25 juin.

La régates "l'Acapulco" du 26 juin a été annulée pour laisser le chenal libre pour la Fête de la mer de Capbreton, et permettre aux régatiers de participer aux festivités. En parallèle en juin une escapade espagnole a rassemblé 3 voiliers pour une ballade à Capbreton, Hondarriba, Mutriku, Zumaia.

Le 2-3 Juillet nous avons innové avec les clubs d'Hossegor et d'Anglet avec une nouvelle regate, "les 100 miles et une nuit", un grand parcours incluant une nuit de navigation : Capbreton - Vieux Boucau - Orio - Vieux Boucau - Anglet.

Le 9 et 10 Juillet un rallye régates Capbreton Hondarriba suivi de Hondarriba-Capbreton a rassemblé une douzaine de voiliers.

Le 24 Juillet la régates "la Solitaire" a mis en course des skippers, seuls à bord, puis le 3 septembre Capbreton-Hondarriba.

Le 18 septembre des skippers et équipiers se sont donnés rendez-vous à la fête du chipiron autour d'une belle assiette.

Les représentants du comité voile de l'UNPC se sont relayés aux diverses réunions, conseils portuaires, réunion d'information ou de travail sur l'avenir du port et en particulier la zone technique.



Croisière de l'UNPC voile de l'Ascension en quatre jours, direction la frontière Espagnole et les tapas, puis Mutriku. Bon vent en partant et vent dans le nez pour le retour, il faut faire avec ! A Mutriku super course de trainière avec ambiance conviviale Basque. Trois bateaux de Capbreton avec huit participants bonne ambiance et rigolade de rigueur.

LA PINASSE CAPBRETONNAISE

L'association la Pinasse Capbretonnaise participe activement à toutes les manifestations portuaires.

Tous les samedis : dégustation huîtres au siège de l'association.

Durant l'été : balades sur le plan d'eau, les mercredis et samedis après-midi.

Afin de respecter les traditions locales, nous avons organisé, en avril, un casse-croûte « omelette pascale », puis une « thonade » en juillet, pour le plus grand bonheur de tous les participants.

Un des points forts de l'année a été notre participation à Escale à Sète, rassemblement ayant lieu tous les 2 ans. Nous avons fièrement représenté Capbreton, seul port des Landes.

Quelques dates clés :

14 au 19 avril : Escale à Sète

26 au 29 mai : Festival Maritime de Pasaia

25 et 26 juin : Fête de la mer

Exposition de peintures, sculptures et maquettes de bateaux,

Contes de la Mer en association avec les Voiles s'en Mêlent, prestation originale de Michèle.

Goddet et de Sandra Giguet Basso, nos comédiennes attirées.

20 juillet : Thonade

28 juillet : Activité Découverte pour le service jeunesse de Capbreton

Présentation de la construction de la pinasse, puis balade sur le port)

17 et 18 septembre : Fête du Chipiron

Réception d'un groupe de musiciens de rue, venus spécialement de Sète.

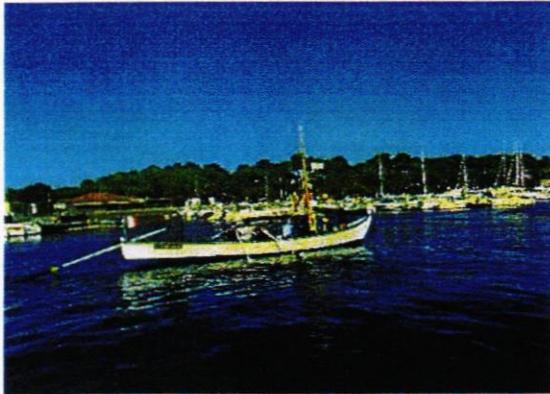
24 septembre : Concert Hippocampe
Participation du groupe Voies liées, de Marjorie Courtiau et de son Handpan, du groupe vocal Lous

Présentation assurée par Michèle Goddet et de Sandra Giguet Basso , nos comédiennes attirées.

24 octobre : Rencontre avec quelques résidents de l'Ehpad Bernard Lesgourgues

3 et 4 décembre : Téléthon

Dégustation d'huîtres et d'omelettes à la morue, Contes de la Mer.



E - Résultats financiers 2022 et prévisions 2023

RESULTATS FINANCIERS 2022

Vous trouverez ci-après le détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement arrêté au 17 novembre.

A noter que dans le cadre des travaux de gros entretien (article 61521), la réfection des sanitaires côté femme du Bouret n'ont pas pu être effectués ils sont reprogrammés sur 2023. Dans l'attente les services ont faits de petits travaux pour améliorer ces espaces.

Il avait été prévu en 6226 (Honoraires) 110 000 euros avec la prévision de l'étude sur le port d'avenir mais cette étude ne sera lancée qu'en 2023. Les autres études sur la courantologie et le règlement du port sont en cours.

Au niveau des recettes :

On peut noter une légère baisse sur le nombre de passages cette année mais de bons résultats au niveau des ventes au marché aux poissons et des redevances commerciales autour du port.

Pour la section investissement, les dépenses engagées sur 2022 sont :

- l'acquisition d'un tableau numérique d'informations pour l'accueil à la capitainerie
- acquisition d'un petit bateau de service et du matériel en vue des opérations de dragage
- divers petits équipements (mobilier, outillage)

Les deux opérations principales inscrites en 2022 n'ont pas pu être exécutées ; cela concerne le dragage du port et le remplacement de la fabrique à glace. Pour ce dernier équipement il est nécessaire avant d'engager l'opération de s'assurer des subventions et du taux d'intervention de la Région et de l'Europe.



**BUDGET PORT
FONCTIONNEMENT DEPENSES**

au 17/11/2022

Nature	Libellé	BUDGET 2022	Mandaté + engagé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 096 050,00	784 798,16
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	263 400,00	174 541,88
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	40 000,00	35 229,88
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000,00	1 322,83
6066	CARBURANTS	7 000,00	4 833,73
6135	LOCATIONS MOBILIERES	13 000,00	8 426,38
61521	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	231 500,00	125 708,42
61551	MATERIEL ROULANT	11 000,00	13 374,17
6156	MAINTENANCE	25 500,00	27 549,90
6161	MULTIRISQUES	42 100,00	42 003,05
618	DIVERS	15 000,00	9 363,33
6226	HONORAIRES	110 000,00	63 401,25
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 000,00	1 519,11
6237	PUBLICATIONS	6 500,00	6 735,71
6238	DIVERS	4 000,00	3 355,90
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 300,00	1 730,00
6257	RECEPTIONS	2 500,00	652,26
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	6 500,00	5 971,92
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	12 000,00	11 910,59
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	250,00	149,18
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	8 000,00	4 409,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	17 000,00	11 114,27
62882	AUTRES PRESTATIONS SUR QUAIS ET PONTONS	30 000,00	28 641,10
62883	AUTRES PRESTATIONS	29 000,00	27 149,00
62884	PASSEPORT ESCALE	7 500,00	5 755,87
635111	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	65 000,00	30 427,00
63512	TAXES FONCIERES	120 000,00	117 496,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	22 000,00	22 026,43
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	602 300,00	568 277,88
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 500,00	4 437,88
66	CHARGES FINANCIERES	22 000,00	18 111,07
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00	4 565,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 000,00	0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	161 000,00	147 707,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	305 000,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	65 048,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 291 898,00	1 527 896,99

**BUDGET PORT
FONCTIONNEMENT RECETTES**

Nature	Libellé	BUDGET 2022	Titré
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 064 106,00	2 050 404,38
70611	PRESTATIONS ELECTRICITE	360,00	6 370,68
70612	AUTRES PRODUITS DIVERS	384,00	821,88
70613	ENTREPOSAGE ET OUTILLAGE STATIONNEMENT	11 716,00	11 063,85
70614	ENTREPOSAGE ET OUTILLAGE GRUE	592,00	600,05
70615	ENTREPOSAGE ET OUTILLAGE ELEVATEUR	87 345,00	92 686,59
70616	ENTREPOSAGE ET OUTILLAGE REMORQUAGE	134,00	757,36
70681	DROITS DE PORT ANNUELS	1 718 726,00	1 704 222,67
70682	DROITS DE PORT PASSAGE	79 000,00	77 251,72
70683	PASSEPORT ESCALE	1 908,00	2 022,31
70684	DROITS DE QUAI	43 339,00	54 541,66
70685	REDEVANCES A CARACTERE COMMERCIAL	88 000,00	82 799,70
7083	LOCATIONS DIVERSES	32 602,00	17 265,91
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 792,00	120 115,80
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	30 926,95
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	115 000,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 291 898,00	2 201 447,13

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Il est important de faire un point sur l'état des consommations de fluides et du coût correspondant ; pour l'année 2022 on avait prévu une augmentation de plus de 30 % basée sur les informations du SYDEC ; il s'est avéré que l'augmentation a été moins importante grâce à des aides notamment.

Pour l'année 2023, la hausse annoncée est plus importante en raison du contexte international (avec plus de 60%), c'est pour cette raison que l'on a prévu une inscription de 340 000 € comprenant l'eau et l'électricité soit 140 000 euros de plus que l'an dernier.

Il est prévu les travaux suivants :

- le changement des platelages sur le secteur du sapin en continuité des actions 2022
- la jaugeage des cuves de la station d'avitaillement
- la réfection des sanitaires côté femme secteur Bouret
- peinture des bâtiments
- aménagements pour le bateau de service
- perméabilisation du parking Bonamour
- études sur le port d'avenir
- installation d'un garde corps secteur M. Mouette pour sécuriser la promenade des quais

Au niveau des recettes, il est proposé une augmentation de 6% correspondant aux surcoûts annoncés sur les fluides et à l'inflation générale.

INVESTISSEMENT :

DESENSABLEMENT DU BASSIN PORTUAIRE

sédiments immergeables :

- lancement de la 1^{ère} phase de travaux dragage du port à partir du mois d'octobre 2023 pour la phase des sédiments immergeables – coût estimatif de 3,5 millions d'euros H.T. avec une inscription budgétaire sur 2023 pour 950 000 € et le solde sur 2024.

Ce montant englobe l'installation et le démarrage des travaux, les analyses à réaliser et l'étude sur l'aménagement du terrain ICPE. Des recherches de financement sont en cours.

WIFI DU PORT

- Réinscription en discussion du wifi sur le port 40 000 €

REPLACEMENT FABRIQUE A GLACE

- fin d'année 2023, coût estimatif 970 000 € H.T. avec une inscription budgétaire en 2023 et 2024.
- dossier de subvention FEAMPA (Fonds Européen des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture) en cours, discussion sur le montant des subventions possibles.

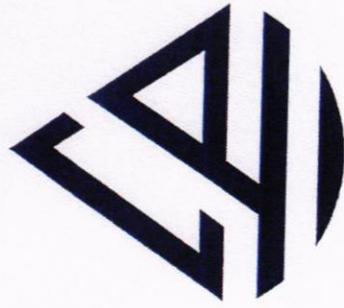
Le financement de ces opérations ne devrait pas nécessiter le recours à l'emprunt pour 2023.

Une présentation plus détaillée sera faite aux membres du conseil portuaire et au CLUPPIP après le vote du budget, qui se déroulera en mars 2023.

LANCEMENT PHASE TEST BORNES

Comme évoqué, le port souhaite travailler sur une gestion plus précise et individuelle des bornes électriques et des bornes à eau avec une collecte des données par informatique. Une première étape va consister à installer sur le bassin Bonamour des bornes à eau et électriques pour collecter les données et s'assurer de la bonne communication entre les installations et le logiciel de collecte. Le coût estimatif est de 185 000 euros HT.

Barème 2022
annoté des
propositions 2023



 **PORT DE
CAPBRETON**

PÊCHE & PLAISANCE

BAREME DES DROITS DE PORT 2022

avec augmentation prévue au 01/01/23

Tarifs annuels 2022 (TTC)

CATEGORIE	Longueur	Largeur ≤ à	ANNUELS
1	Moins de 5M	2.00M	1 316 €
2	5.00/5.49M	2.15M	1 413 €
3	5.50/5.99M	2.30M	1 563 €
4	6.00/6.49M	2.45M	1 659 €
5	6.50/6.99M	2.60M	1 750 €
6	7.00/7.49M	2.70M	1 926 €
7	7.50/7.99M	2.80M	2 031 €
8	8.00/8.49M	2.95M	2 124 €
9	8.50/8.99M	3.10M	2 289 €
10	9.00/9.49M	3.25M	2 376 €
11	9.50/9.99M	3.40M	2 541 €
12	10.00/10.49M	3.55M	2 688 €
13	10.50/10.99M	3.70M	2 815 €
14	11.00/11.49M	3.85M	2 973 €
15	11.50/11.99M	4.00M	3 079 €
16	12.00/12.99M	4.30M	3 505 €
17	13.00/13.99M	4.60M	3 779 €
18	14.00/14.99M	4.90M	4 787 €
19	15.00/15.99M	5.00M	5 439 €
20	16.00/16.99M	5.10M	6 178 €
21	17.00/17.99M	5.20M	7 138 €
22	18.00/18.99M	5.30M	8 119 €

Tel : 05.58.72.21.23
Mail : port-lac@cc-macs.org

6%

* Bateaux de 19 m et plus : nous consulter

* Barème spécial multicoques = barème ci dessus x 1.5

Seules les mesures réelles effectuées par les services du Port sont prises en compte.

Tarifs de passage 2022 (TTC)

CAT - LONGUEUR	LARGEUR ≤ à	HAUTE SAISON (mois 05-06-07-08 et 09)			BASSE SAISON (autres mois)		
		MOIS	SEMAINE	NUITEE	MOIS	SEMAINE	NUITEE
1/2/3 ==> 5.99 M	2.30	289 €	78 €	13 €	173 €	46 €	8 €
4/5 ==> 6.99 M	2.60	385 €	105 €	17 €	231 €	63 €	11 €
6/7 ==> 7.99 M	2.80	481 €	131 €	22 €	289 €	79 €	14 €
8/9 ==> 8.99 M	3.10	602 €	164 €	27 €	361 €	98 €	17 €
10/11 ==> 9.99 M	3.40	698 €	189 €	32 €	420 €	113 €	19 €
12/13 ==> 10.99 M	3.70	794 €	217 €	36 €	476 €	130 €	22 €
14/15 ==> 11.99 M	4.00	889 €	242 €	40 €	534 €	145 €	25 €
16 ==> 12.99 M	4.30	985 €	269 €	45 €	591 €	161 €	27 €
17 ==> 13.99 M	4.60	1 058 €	289 €	48 €	635 €	172 €	29 €
18 ==> 14.99 M	4.90	1 154 €	315 €	52 €	692 €	189 €	32 €
19 ==> 15.99 M	5.00	1 322 €	361 €	60 €	793 €	217 €	37 €
20 ==> 16.99 M	5.10	1 491 €	407 €	68 €	895 €	244 €	41 €
21 ==> 17.99 M	5.20	1 707 €	466 €	78 €	1 024 €	280 €	47 €
22 ==> 18.99 M	5.30	1 948 €	531 €	89 €	1 169 €	319 €	54 €
23 ==> 20.99 M	5.50	2 169 €	592 €	99 €	1 301 €	355 €	60 €
24 ==> 22.99 M	5.90	2 452 €	669 €	111 €	1 471 €	401 €	68 €
25 ==> 24.99 M	6.10	2 758 €	752 €	125 €	1 655 €	451 €	77 €

6%

RAPPEL DES REGLES RELATIVES AUX DROITS D'USAGE DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

(application de la CIRCULAIRE n° 76.110 du 13 Août 1976)

Les droits ou redevances attachées à la concession sont, en toutes circonstances, perçues par avance, et non remboursables en cas de départ ou de résiliation anticipée. Les redevances perçues pour le stationnement des bateaux dans le Port sont déterminées en fonction de la longueur et de la largeur des bateaux. Mesures effectuées par les services du port, hors tout.

*En cas de réclamation, une mesure contradictoire en présence du propriétaire est possible à sa demande.
En cas d'erreur constatée, le recours, dans un sens ou dans l'autre, ne pourra excéder 3 exercices au total.*

LARGEUR MAXIMUM :

Les bateaux dont la largeur excède la dimension maximale indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle ils appartiennent sont tarifés selon la catégorie correspondant à leur largeur réelle ou, exceptionnelement, aux caractéristiques du poste susceptible de leur être affecté.

PERIODE DE TARIFICATION :

TARIF BASSE SAISON du 1er Octobre au 30 Avril inclus
TARIF HAUTE SAISON du 1er Mai au 30 Septembre inclus

PAIEMENT DES TAXES :

- La redevance « ANNUELLE » est appliquée pour la location d'un poste pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.
- La redevance « MENSUELLE » s'applique pour une durée de 30 jours consécutifs.
- La redevance « HEBDOMADAIRE » s'applique à une durée de 7 jours consécutifs.
- La redevance « JOURNALIERE » s'applique de midi à midi, toute journée commencée étant due.

PRESTATIONS INCLUSES DANS LES TARIFS :

- Moyens et accessoires d'amarrage.
- Communication des renseignements météorologiques par affichage.
- Service courrier et messages.
- Eclairage des installations portuaires.
- Fourniture de l'électricité jusqu'à concurrence de 6 ampères pour l'éclairage de bord et la maintenance des accumulateurs.
- Fourniture de l'eau douce pour la consommation de bord, à l'exclusion de l'entretien du bateau.
- Assurance RESPONSABILITE CIVILE contre les risques imputables au Port.
- Enlèvement des ordures ménagères.
- Un badge d'accès au ponton.

ASSURANCES :

La fourniture d'une attestation d'assurance en cours de validité est **absolument obligatoire** pour tous les contractuels, annuels ou de passage. A défaut, et seulement pour les usagers temporaires, elle pourra être remplacée par une déclaration sur papier libre.

2 - REDEVANCE D'USAGE DES POSTES D'AMARRAGE A DEMI-TARIF

20 postes d'amarrage « Bord à quai » :

7 places au quai POMPIDOU (pontons C-D-E-F-G) jusqu'à épuisement des contrats en cours. Ces 7 places reviennent à terme en poste d'amarrage 100 %.

- 6 places au quai du BOURRET (pontons CH-DE-EC-FO)
- 6 places au quai des CORSAIRES (pontons S-T-U)
- 1 place au quai de la PECHERIE (ponton N)

- Tarif : 50 % du tarif n°1 en fonction des dimensions du bateau dans les limites d'une longueur maximale de 6,99 m.

3 - REDEVANCE BATEAUX-ECOLE, BATEAUX-PROMENADE, BATEAUX-ASSOCIATIFS INITIATION PECHE

a) Tarif d'amarrage en fonction des dimensions du bateau pour la période sollicitée d'exploitation dans ce type d'activité.

b) Redevance forfaitaire annuelle suivant le nombre de passagers transportés :

- bateaux homologués jusqu'à 5 passagers :	487.50 € H.T.	+ 97.50 € T.V.A. =	585.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 10 passagers :	745.83 € H.T.	+ 149.17 € T.V.A. =	895.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 20 passagers :	1 000.00 € H.T.	+ 200.00 € T.V.A. =	1 200.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 50 passagers :	1 280.83 € H.T.	+ 256.17 € T.V.A. =	1 537.00 € T.T.C.

+ 6 %

c) Bateau non basé à CAPBRETON sur autorisation éventuelle :

- règlement de la redevance annuelle prévue pour les bateaux homologués pour le transport jusqu'à 50 passagers.

4 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (à caractère commercial)

a - NOUVEAUX CONTRATS D'AMODIATION

Tarif : le mètre carré par an 12.38 € H.T. + 2.48 € T.V.A. = 14.86 € T.T.C.

+ 6 %

- Application de la redevance à taux plein sur la surface bâtie.

- Puis tarif dégressif relatif à l'occupation des terre-pleins non construits :

* Abattement de 10 % sur les 100 m² au delà de la surface construite,

* Abattement de 20 % sur les 100 m² suivants,

* Abattement de 30 % sur les m² restants de surface non construite.

b – REDEVANCE COMMERCIALE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

+ 6 %

23.08 € T.T.C (19.23 € H.T.)

- Occupation temporaire du domaine public hors saison (juillet/août) calculé à 50 % du tarif ci-dessus (délibération du 26/5/2016)

c – REDEVANCES DES CONCESSIONS OSTREICOLES LAC D'HOSSEGOR

+ 6 %

Parcs à huîtres : 3.95 € TTC/l'are
Cabane de production : 4.36 € TTC/le m²
Bassin dégorgeoir : 0.43 € TTC/le m²
Terre-plein : 1.79 € TTC/le m²
Redevance commerciale : « Dégustation d'huîtres » 2 776.00 € TTC

5 - REDEVANCE APPLICABLES AUX PECHEURS PROFESSIONNELS LOCAUX (exonéré de TVA) + 6%

a - REDEVANCE D'AMODIATION DE PLAN D'EAU

Redevance d'usage annuel pour l'utilisation d'un plan d'eau réservé aux pêcheurs locaux titulaires d'un contrat (approuvé le 28 juin 1983) par la Commission Permanente d'Enquête du Port et la Commission Nautique Locale.

TARIF : 50 % de la redevance appliquée aux bateaux de plaisance de la même catégorie.

b - DROITS DE QUAI PECHEURS PROFESSIONNELS

+ 6%

Application du barème « Droits de Quai » ci-dessus hors TVA
(minimum de perception des droits de quai dans l'année : 1 005 € révisibles)

c – REDEVANCE D'OCCUPATION CASIER D'ARMEMENT

TARIF : Occupation annuelle 379.42 € H.T
Application de la participation aux travaux de la Maison du Port 411.00 € H.T **NON SOUMIS A AUGMENTATION**
(jusqu'en 2038)

6 - FORFAIT ELECTRICITE -- de 6 A/H à 32 A/H

Ce forfait subit annuellement les augmentations de tarif (tarif bleu heures pleines 12 KWA)

(pour info : contrats DIRECT ENERGIE)

Forfait JOUR.....	4.17 € H.T. + 0.83 € T.V.A. =	5.00 €
Forfait HEBDOMADAIRE.....	25.00 € H.T. + 5.00 € T.V.A. =	30.00 €
Forfait MENSUEL.....	125.00 € H.T. + 25.00 € T.V.A. =	150.00 €
FORFAITS ANNUELS du 1^{er} octobre au 30 septembre		
Forfait Annuel de 10 ampères	464.58 € H.T. + 92.92 € T.V.A. =	557.50 €
Forfait Annuel de 16 ampères	742.50 € H.T. + 148.50 € T.V.A. =	891.00 €
Forfait Annuel de 20 ampères	929.17 € H.T. + 185.83 € T.V.A. =	1 115.00 €
Forfait Annuel de 32 ampères	1 491.67 € H.T. + 298.33 € T.V.A. =	1 790.00 €

SANS CHANGEMENT

FORFAIT ELECTRICITE ANNUEL réservé aux bateaux à l'année. Ce forfait est payable d'avance et non remboursable au 01 octobre de chaque année civile et reconductible par tacite reconduction. Toute souscription en cours d'année entraînera une facturation, en 12^e, au prorata des mois restant à courir jusqu'au 01 octobre suivant.

7 - PRODUITS DIVERS

REDEVANCE ANNUELLE D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE

CARTE PASSEPORT ESCALE

BADGES OUVERTURE PORTAIL PLAISANCIER (limité à 2 badges par bateau, sauf en cas de copropriété à justifier) : le second badge

BADGES OUVERTURE PORTAILS PROFESSIONNELS NAUTISME
limité à 2 badges par entreprise

TELECOMMANDE OUVERTURE BORNE CAPITAINE limité à 2

TELECOMMANDE OUVERTURE PORTAILS ZONE TECHNIQUE limité à 2

LOCATION SALLE DE REUNION (la demi-journée)

LIVRE « BATEAUX DE CABRETON » Jean LARTIGUE

LIVRE « AU TEMPS DE LA PECHE A LA SARDINE » Mme/M DUVIELLA

MARINIÈRE adulte

MARINIÈRE enfant

PRESTATION PUBLICITAIRE ENVOI (1000 envois)

PAVILLON DU PORT DE CABRETON

FOULART

20.00 € T.T.C.

20.00 € T.T.C.

10.00 € T.T.C.

50.00 € T.T.C.

66.25 € T.T.C.

46.00 € T.T.C.

189.00 € T.T.C.

30.00 € T.T.C.

40.00 € T.T.C.

20.00 € T.T.C.

15.00 € T.T.C.

122.00 € T.T.C.

7.00 € T.T.C.

3.00 € T.T.C.

SANS CHANGEMENT

8 - REDEVANCE RELATIVE AU RENFLOUEMENT DES NAVIRES ET SERVICES ANNEXES

a/ BATEAU DE SERVICE AVEC L'AGENT PORTUAIRE : la ½ heure	65.00 € H.T.	+ 13.00 € T.V.A. =	78.00 € T.T.C.	+ 6 %
b/ POMPAGE : la ½ heure	23.33 € H.T.	+ 4.67 € T.V.A. =	28.00 € T.T.C.	

9 - ACCES AU GRIL DE CARENAGE ET TAXE DE SEJOUR SUR LES CALES

Carénage à flot interdit, seules sont autorisées les interventions non polluantes d'entretien.

10 - TAXE DE SEJOUR DES BATEAUX SUR LES SLIPS - (ACCES CALE DE HALAGE)

Usage réservé à la sortie ou à la mise à l'eau des bateaux de moins de 1 500 kg. Pas de stationnement, sauf cas de force majeure. Accès gratuit.

11 - TAXE DE SEJOUR SUR LES TERRE-PLEINS DE LA ZONE TECHNIQUE (Franchise de 48 heures)

TARIF : 0.48 € H.T. + 0.09 € T.V.A. = 0.57 € T.T.C. le m² par jour d'occupation. **+ 6 %**

Réglementation du stationnement sur les terre-pleins de la zone technique :

- Gratuité d'un stationnement par an, pour une durée maximum de **7 JOURS CONSECUTIFS** sur les terre-pleins de la zone technique pour les abonnés à l'année, hors période de MARS à AOÛT inclus.
- Franchise de 48 heures dans le cas d'autres stationnements dans la même année.
- Gratuité de **15 JOURS CONSECUTIFS** pour les pêcheurs professionnels titulaires d'un contrat de plan d'eau, dans l'année civile, hors période de MARS à AOÛT inclus.

12 - MANUTENTION DES NAVIRES / TARIF PUBLIC

Le personnel du port n'assure que la conduite de l'élévateur.

Le placement des sangles ou élingues est assuré par le propriétaire ou son mandataire et sous sa seule responsabilité. Celui-ci doit être présent durant toute la manœuvre.

Le rendez-vous doit être pris impérativement **24 H à l'avance**.

- **TARIF PREFERENTIEL** en hors-saison sur les tarifs de l'élévateur ; **25 % du 01 octobre au 14 mars**. Cette réduction est applicable à tous usagers y compris les professionnels du nautisme.

13 A - TENUE DES BATEAUX DANS LES SANGLES (Intervention sur des bateaux déjà sur la ZONE TECHNIQUE)

TARIF : par ½ heure d'utilisation = 86.67 € H.T. + 17.32 T.V.A. = **104.00 € T.T.C.**

+ 6 %

13 B - GRUE DE SERVITUDE (Capacité : 1 500 kg) : la 1/2 heure : 42.50 € H.T. + 8.50 € T.V.A. = **51.00 € T.T.C.**

+ 6 %

13 C - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF USAGERS du 15 MARS au 30 SEPTEMBRE

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES			MANUTENTION EXPERTISE / AVARIE		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
	Moins de 1 000 KG	38,33	7,67	46,00	48,33	9,67	58,00	55,83	11,17	67,00	24,17	4,83
de 1 000 KG à 1 499 KG	54,17	10,83	65,00	63,33	12,67	76,00	80,83	16,17	97,00	31,67	6,33	38,00
de 1 500 KG à 1 999 KG	64,17	12,83	77,00	82,50	16,50	99,00	98,33	19,67	118,00	41,25	8,25	49,50
de 2 000 KG à 2 999 KG	91,67	18,33	110,00	101,67	20,33	122,00	123,33	24,67	148,00	50,83	10,17	61,00
de 3 000 KG à 3 999 KG	101,67	20,33	122,00	126,67	25,33	152,00	153,33	30,67	184,00	63,33	12,67	76,00
de 4 000 KG à 4 999 KG	131,67	26,33	158,00	148,33	29,67	178,00	181,67	36,33	218,00	74,17	14,83	89,00
de 5 000 KG à 6 999 KG	187,50	37,50	225,00	208,33	41,67	250,00	254,17	50,83	305,00	104,17	20,83	125,00
de 7 000 KG à 9 999 KG	255,83	51,17	307,00	275,83	55,17	331,00	336,67	67,33	404,00	137,92	27,58	165,50
de 10 000 KG à 11 999 KG	336,67	67,33	404,00	369,17	73,83	443,00	448,33	89,67	538,00	184,58	36,92	221,50
de 12 000 KG à 14 999 KG	388,33	77,67	466,00	423,33	84,67	508,00	512,50	102,50	615,00	211,67	42,33	254,00
de 15 000 KG à 17 999 KG	436,67	87,33	524,00	479,17	95,83	575,00	581,67	116,33	698,00	239,58	47,92	287,50
de 18 000 KG à 19 999 KG	490,00	98,00	588,00	536,67	107,33	644,00	652,50	130,50	783,00	268,33	53,67	322,00
de 20 000 KG à 23 999 KG	549,17	109,83	659,00	600,83	120,17	721,00	731,67	146,33	878,00	300,42	60,08	360,50
de 24 000 KG à 27 000 KG	598,33	119,67	718,00	654,17	130,83	785,00	794,17	158,83	953,00	327,08	65,42	392,50

+ 6%

+ 6%

13 D - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PREFERENTIEL USAGERS (-25%) du 1er OCTOBRE au 14 MARS

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES			MANUTENTION EXPERTISE / AVARIE		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
	Moins de 1 000 KG	28,33	5,67	34,00	36,67	7,33	44,00	43,33	8,67	52,00	18,33	3,67
de 1 000 KG à 1 499 KG	40,83	8,17	49,00	51,67	10,33	62,00	60,00	12,00	72,00	25,83	5,17	31,00
de 1 500 KG à 1 999 KG	50,83	10,17	61,00	60,00	12,00	72,00	74,17	14,83	89,00	30,00	6,00	36,00
de 2 000 KG à 2 999 KG	70,00	14,00	84,00	77,50	15,50	93,00	90,83	18,17	109,00	38,75	7,75	46,50
de 3 000 KG à 3 999 KG	75,83	15,17	91,00	95,00	19,00	114,00	117,50	23,50	141,00	47,50	9,50	57,00
de 4 000 KG à 4 999 KG	99,17	19,83	119,00	115,83	23,17	139,00	135,83	27,17	163,00	57,92	11,58	69,50
de 5 000 KG à 6 999 KG	140,83	28,17	169,00	154,17	30,83	185,00	189,17	37,83	227,00	77,08	15,42	92,50
de 7 000 KG à 9 999 KG	190,83	38,17	229,00	208,33	41,67	250,00	254,17	50,83	305,00	104,17	20,83	125,00
de 10 000 KG à 11 999 KG	254,17	50,83	305,00	275,83	55,17	331,00	336,67	67,33	404,00	137,92	27,58	165,50
de 12 000 KG à 14 999 KG	290,83	58,17	349,00	316,67	63,33	380,00	385,00	77,00	462,00	158,33	31,67	190,00
de 15 000 KG à 17 999 KG	325,00	65,00	390,00	361,67	72,33	434,00	436,67	87,33	524,00	180,83	36,17	217,00
de 18 000 KG à 19 999 KG	368,33	73,67	442,00	403,33	80,67	484,00	490,00	98,00	588,00	201,67	40,33	242,00
de 20 000 KG à 23 999 KG	410,00	82,00	492,00	450,83	90,17	541,00	550,00	110,00	660,00	225,42	45,08	270,50
de 24 000 KG à 27 000 KG	449,17	89,83	539,00	492,50	98,50	591,00	595,00	119,00	714,00	246,25	49,25	295,50

14 - MANUTENTION DES NAVIRES / TARIF RESERVE AUX PROFESSIONNELS (15 % de réduction)

BENEFICIAIRES

Les entreprises prestataires de service pour la navigation de plaisance bénéficieront de 15 % de réduction sur tous les tarifs publics de manutention de navire en vigueur et sur le tarif « stationnement sur les terre-pleins publics » de la zone technique.

Ne sont concernés par cet avantage que les entreprises inscrites au REGISTRE DU COMMERCE du Département des Landes, soumises à la redevance commerciale dite de « maintenance de la zone technique », à l'exclusion de toutes les autres.

Ces entreprises devront prendre l'engagement écrit de ne pratiquer auprès de leur clientèle, que les tarifs proposés par le Port, **sans réduction ni majoration.**

Le personnel du port n'assure que la conduite de l'élévateur. **Le placement des sangles ou élingues est assuré par le propriétaire ou son mandataire et sous sa seule responsabilité.**

Le rendez-vous doit être pris impérativement **24 H à l'avance.**

MISE EN OEUVRE ET APPLICATION DE LA REDEVANCE COMMERCIALE DITE DE « MAINTENANCE DE LA ZONE TECHNIQUE » (applicable aux entreprises non amodiataires de la zone technique) :

- Application d'une redevance commerciale dite de « maintenance de la zone technique » adossée au chiffre d'affaires réalisé en N-1 avec le Port sur la base de 582.62 € HT pour un C.A. jusqu'à 10.000 € et de 233.00 € HT par tranche de 10 000 € pour un C.A. égal ou supérieur à 10 000 €. Cette redevance est payable en début d'exercice sur le chiffre d'affaires de l'année antérieure. **+ 6 %**

TARIFS : TARIF PREFERENTIEL en hors-saison sur les tarifs de l'élévateur : **25 % du 01 octobre au 15 mars.**

14 D - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PROFESSIONNELS (-15%) du 15 MARS au 30 SEPTEMBRE

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
	Moins de 1 000 KG	32,64	6,53	39,17	40,99	8,20	49,19	47,82	9,56	57,38	20,50	4,10
de 1 000 KG à 1 499 KG	46,31	9,26	55,57	54,65	10,93	65,58	68,32	13,66	81,98	27,33	5,47	32,79
de 1 500 KG à 1 999 KG	55,42	11,08	66,50	69,83	13,97	83,80	84,25	16,85	101,10	34,92	6,98	41,90
de 2 000 KG à 2 999 KG	78,18	15,64	93,82	86,53	17,31	103,84	104,75	20,95	125,70	43,27	8,65	51,92
de 3 000 KG à 3 999 KG	86,53	17,31	103,84	107,78	21,56	129,34	130,55	26,11	156,66	53,89	10,78	64,67
de 4 000 KG à 4 999 KG	111,58	22,32	133,90	126,77	25,35	152,12	154,85	30,97	185,82	63,38	12,68	76,06
de 5 000 KG à 6 999 KG	159,40	31,88	191,28	176,86	35,37	212,23	215,57	43,11	258,68	88,43	17,69	106,12
de 7 000 KG à 9 999 KG	217,09	43,42	260,51	234,55	46,91	281,46	285,41	57,08	342,49	117,28	23,46	140,73
de 10 000 KG à 11 999 KG	285,41	57,08	342,49	314,25	62,85	377,10	381,04	76,21	457,25	157,13	31,43	188,55
de 12 000 KG à 14 999 KG	329,43	65,89	395,32	359,80	71,96	431,76	435,70	87,14	522,84	179,90	35,98	215,88
de 15 000 KG à 17 999 KG	371,18	74,24	445,41	406,85	81,37	488,22	494,91	98,98	593,89	203,43	40,69	244,11
de 18 000 KG à 19 999 KG	416,73	83,35	500,07	456,19	91,24	547,43	554,12	110,82	664,94	228,10	45,62	273,72
de 20 000 KG à 23 999 KG	466,83	93,37	560,19	510,84	102,17	613,01	621,67	124,33	746,00	255,42	51,08	306,51
de 24 000 KG à 27 000 KG	508,58	101,72	610,29	555,63	111,13	666,75	674,81	134,96	809,77	277,81	55,56	333,38

+ 6%

+ 6%

14 E - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PREF PROFESSIONNEL (-25%)+(-15%) du 1er OCTOBRE au 14 MARS

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
	Moins de 1 000 KG	23,53	4,71	28,24	31,13	6,23	37,35	36,43	7,29	43,72	15,56	3,11
de 1 000 KG à 1 499 KG	34,92	6,98	41,90	44,03	8,81	52,84	51,62	10,32	61,94	22,02	4,40	26,42
de 1 500 KG à 1 999 KG	43,27	8,65	51,92	51,62	10,32	61,94	62,24	12,45	74,69	25,81	5,16	30,97
de 2 000 KG à 2 999 KG	59,21	11,84	71,05	65,28	13,06	78,33	77,43	15,49	92,91	32,64	6,53	39,17
de 3 000 KG à 3 999 KG	63,77	12,75	76,52	81,23	16,25	97,47	99,44	19,89	119,33	40,61	8,12	48,74
de 4 000 KG à 4 999 KG	85,01	17,00	102,01	97,92	19,58	117,50	115,38	23,08	138,45	48,96	9,79	58,75
de 5 000 KG à 6 999 KG	119,93	23,99	143,92	131,32	26,26	157,58	160,92	32,18	193,10	65,66	13,13	78,79
de 7 000 KG à 9 999 KG	162,44	32,49	194,93	176,86	35,37	212,23	215,57	43,11	258,68	88,43	17,69	106,12
de 10 000 KG à 11 999 KG	215,57	43,11	258,68	234,55	46,91	281,46	285,41	57,08	342,49	117,28	23,46	140,73
de 12 000 KG à 14 999 KG	246,70	49,34	296,04	269,48	53,90	323,37	327,15	65,43	392,58	134,74	26,95	161,69
de 15 000 KG à 17 999 KG	277,06	55,41	332,47	307,42	61,48	368,90	371,18	74,24	445,41	153,71	30,74	184,45
de 18 000 KG à 19 999 KG	313,49	62,70	376,19	343,09	68,62	411,71	416,73	83,35	500,07	171,55	34,31	205,86
de 20 000 KG à 23 999 KG	349,17	69,83	419,00	383,33	76,67	460,00	467,58	93,52	561,09	191,67	38,33	230,00
de 24 000 KG à 27 000 KG	381,80	76,36	458,16	418,99	83,80	502,79	505,53	101,11	606,64	209,50	41,90	251,40